

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 30 novembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 26/11/2022

Date de publication : 05/12/2022

L'an **deux mil vingt deux, le trente novembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Carole PERRIN en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-089

OBJET : LOTISSEMENT LE CLOS DES SABLES - ATTRIBUTION DE LOTS RESTANTS

RAPPORTEUR: M. Alain CONSTANT

Par délibération du 24 mai 2022, notre conseil municipal a procédé à l'attribution de l'ensemble des lots du lotissement communal « le Clos des sables ».

Les compromis de vente correspondants ont été signés avec les attributaires ainsi désignés et comportaient notamment la condition suspensive légale instaurée par l'article L313-41 du code de la Consommation, liée à l'obtention d'un prêt immobilier.

Les attributaires du lot n°3 ont informé la commune de la non-réalisation de cette condition suspensive ce qui emporte résiliation du compromis de vente.

Parallèlement, les attributaires du lot n°5 ont également renoncé à cette acquisition pour raisons familiales.

Ainsi, les lots n°3 et 5 se trouvent de nouveau disponibles pour être proposés à la vente.

Afin de permettre la recherche de nouveaux acquéreurs, il convient de relancer une procédure d'appel à candidature.

Les lots seront attribués aux candidats remplissant les critères fixés par le règlement d'attribution approuvé par délibération du Conseil municipal le 21 décembre 2021.

Comme lors de la première phase d'attribution, l'analyse et le classement des dossiers de candidature seront confiés à maître San Martino, huissier de justice à Carpentras.

Le calendrier de dépôt des candidatures sera fixé par Monsieur le Maire et fera l'objet d'une large communication (presse locale, site internet, affichage ...).

Vu la délibération du 24 mai 2022 portant attribution des lots du lotissement communal « le clos des sables »,

Vu le règlement d'attribution desdits lots approuvés par délibération du 21 décembre 2021,

Considérant la résiliation des deux compromis de vente des lots ci-dessus visés,

Entendu cet exposé, **le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De prendre acte de la résiliation des ventes des lots n°3 et n°5 du lotissement communal « Le clos des sables »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à relancer la procédure d'attribution de ces lots ainsi que pour tout autre lot pour lequel la vente ne pourrait aboutir, conformément aux dispositions du règlement d'attribution ci-dessus visés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte aux effets ci-dessus

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture
de Vaucluse le : **02/12/2022**
et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : **05/12/2022**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.